DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 903 7627
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 13 janvier 2022

Me Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria, Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier R-4110-2019 : Plan d'approvisionnement 2020-29 d'Hydro-Québec Distribution. Phase 2 (Îles-de-la-Madeleine).
Avis de participation du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)*, Appui à la demande du RNCREQ de complément de preuve à HQD et Demandes d'une seconde ronde de demandes de renseignements écrits et d'une audience orale.

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer sous pli la liste des sujets et le budget du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* en Phase 2 du présent dossier, pour laquelle nous annonçons notre participation.

Nous notons par ailleurs que, tant le RTIEÉ que de nombreux autres intervenants soulignent **l'importance majeure et à long terme du choix d'approvisionnement** qui sera retenu pour les Îles-de-la-Madeleine, tout en déplorant les **lacunes importantes dans la preuve déposée par Hydro-Québec Distribution**. Nous avions souligné plusieurs des nombreuses lacunes de celle-ci dans nos lettres C-RTIEÉ-0063 et C-RTIEÉ-0065. Nous référons le lecteur au texte intégral de ces nombreuses lacunes *(comme si elles étaient également ici énumérées au long pour faire partie de la présente lettre)*.

Nous précisions à cet égard que **l'implantation de façon graduelle *(que nous proposons* *et comme cela s'effectue avec succès dans des réseaux autonomes d'autres juridictions)* des filières de production locale d'électricité renouvelable jumelées à une réduction graduelle du diesel puis à l'ajout graduel de sources à faibles émissions ou considérées carboneutres ainsi que du stockage** faisaient bel et bien partie des propositions formulées par les intervenants locaux lors des consultations publiques de HQD, mais **ne se retrouvent aujourd'hui ni dans la preuve de HQD ni dans son sondage**. Plus généralement, il existe de très nombreuses **lacunes dans la description des hypothèses ayant servi à comparer les différents scénarios de HQD, quant à la ventilation du coût énoncé pour chacun, quant à l'identification des impacts de chacun d'eux *(réductions de GES, impacts sur l'emploi local et l'économie locale, etc.)***, ces impacts ayant incidemment été très insuffisamment énoncés dans le sondage d'opinion qui insistait au contraire, à tort, sur les prétendus problèmes de fiabilité des solutions autres que le raccordement *(alors qu'HQD admet maintenant que ces problèmes de fiabilité énoncés pour influencer les sondés n'existent pas)*. Finalement, les sondés n'ont jamais été consultés sur les **combinaisons de sources d'énergie** (les ***« bouquets de solutions »*** selon la propre expression de HQD).

Or HQD se sert des résultats de ce sondage influencé par la fausse croyance des sondés en de tels problèmes de fiabilité pour rejeter les solutions autres que le raccordement alors qu'elle n'invoque elle-même aucun tel problème de fiabilité comme motif distinct à l'encontre de ces solutions. Et, de surcroît, **HQD omet de faire part des résultats de sa consultation auprès des élus locaux et de la société civile au cours desquelles les *« bouquets de solutions »* autres que le raccordement étaient intensément considérés** mais que le sondage omettait de mentionner ; or c'était paradoxalement sous le prétexte de pouvoir fournir cette information à la Régie qu'HQD avait retardé le dépôt de son dossier (Lettre B-0146).

Il existe donc de nombreuses lacunes et une grande incohérence entre les différentes composantes de la preuve et des écrits de HQD. **Ainsi, la Régie et les intervenants ne disposent toujours pas d'un dossier cohérent et complet de la part de HQD permettant une prise de décision.**

Pour l'ensemble de ces motifs, nous soumettons respectueusement qu'une ronde unique de Demandes de renseignements *(qui fera l'objet, comme on peut s'y attendre, d'une quantité majeure de refus de répondre d'HQD, donnant alors lieu à des procédures de contestation de ces non-réponses, rétrécissant alors d'autant le temps disponible aux intervenants pour écrire leur mémoire)* et, de surcroît, sans audience orale par la suite, apparaît insuffisante.

Nous recommandons respectueusement à la Régie qu'il est dans l'intérêt du processus et dans le meilleur intérêt du Tribunal, des participants, des populations visées et dans l'intérêt public :

- De requérir qu'HQD **complète sa preuve avant les DDR** tel que le RNCREQ le demande avec justesse dans sa Lettre C-RNCREQ-0094. Note : nous avions aussi demandé des compléments de preuve préalables par nos lettres C-RTIEÉ-0063 et C-RTIEÉ-0065.

- Permette **deux rondes de DDR à HQD *(en prévoyant après chaque ronde l'inévitable étape des non-réponses de HQD et des contestations de celles-ci)***. Ainsi, dans le cadre d'une première ronde *(et à l'issue de la contestation des non-réponses)*, les intervenants pourront obtenir le dépôt de preuves manquantes du distributeur et, dans une seconde ronde de DDR, ils pourront interroger le distributeur sur celles-ci.

- Puis de tenir une **audience orale**. Nous croyons en effet inévitable que, même après deux rondes de DDR, de nombreux points aient encore besoin d'être clarifiés sur ce très important dossier.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

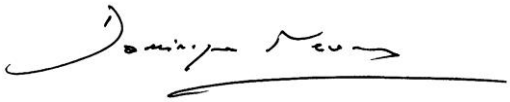

Dominique Neuman, LL.B.
Procureur du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)*
Le *Regroupement* comprend les organismes suivants : l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, le *Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)* et *Énergie solaire Québec (ÉSQ)*.

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).